Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 945

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Carence républicaine

La politique française affectionne les formules qui font applaudir le parterre: ayons un grand dessein! Soyons gouvernés! Mitterrand, annonçant dans les jardins de l'Elysée, le 14 juillet, en pleine réception-party, quel sera le nouveau chantier du deuxième septennat, déclarait à Yves Mourousi: une bibliothèque qui devra être la plus grande du monde! En sa capitale, le monarchisme républicain s'illustre ainsi par des palais des sciences ou des arts, souvent de fort belle invention architecturale, édifices de prestige. En revanche, l'urbanisme, qui règle la vie des jours ouvrables et non pas celle des jours fériés, se limite souvent à des opérations ponctuelles de

Dans la mise en place de la législation, de même sont frappés souvent les trois coups des décisions fortes. Mais la France est aussi un des pays modernes où la déperdition est la plus grave entre le droit décidé et le droit appli-

La Suisse, en antithèse, n'affiche pas de grandes ambitions. Petit pays, décentralisé, qui doit pratiquer le gouvernement collégial, sous haute surveillance référendaire. On pourrait se réjouir de cette manière tranquille de gouverner à moindres frais oratoires, si plusieurs signes ne révélaient une insuffisance gouvernementale.

Par exemple.

M. Bodenmann, président de la commission fédérale des banques, déclarait, dans une interview à 24 Heures, qu'il ne souhaitait pas que les principes de la convention de diligence soient inscrits dans la loi sur les banques, notamment parce que cela prendrait trop de temps: cinq à six ans avant le vote final du Parlement.

Autrement dit l'exécutif, même s'il était convaincu de l'opportunité d'une loi, serait incapable de l'imposer en temps utile compte tenu des délais de procédure: consultation, transmission du message, délibération, mais surtout devant la capacité des Chambres, sur les points politiquement sensibles, de faire durer l'examen.

Le temps d'élaboration et d'adoption est devenu une donnée inhibante. La course d'obstacles parlementaires est dissuasive au départ. Abandon avant que s'engage la course. Forfait.

Le débat sur l'Europe révélait la même absence d'engagement. Une large majorité s'accordait sur une demi-étape: pas d'adhésion immédiate, mais une série de mesures qui nous rapprochent de l'Europe et qui préservent notre liberté de choix si le pas décisif devait être franchi. Or, pour que cette décision ait un sens, un inventaire, assorti d'un échéancier, aurait dû être présenté.

Mais à aucun moment un programme politique européen n'a été défini par le Conseil fédéral, ni réclamé par le Parlement. Au Conseil national, la prudence politique enrobée de beaucoup de verbe (rien à voir avec les effets d'annonce à la française) confinait à l'inaction.

Plus significatif encore. Consultés sur le régime fiscal de la Confédération, les grands partis se déclarent d'accord, dans la perspective européenne, avec l'introduction de la TVA; mais eux qui ont la responsabilité de la formation de l'opinion n'osent assumer cette tâche. Ils disent ce qui est souhaitable, puis le condamnent comme irréaliste. Le parti radical lors de son dernier congrès à Neuchâtel l'a parfaitement illustré. L'Europe ne crée aucune dynamique suisse. Au contraire, on l'utilise à des fins conservatrices: un troisième échec sur le régime des finances fédérales avec TVA nous couperait pour longtemps de l'Europe dit-on. Refuser de prendre ce risque, c'est être européen. Paradoxe connu: ne pas agir, c'est ne pas compromettre les chances de ce que l'on sait pourtant désirable.

Le «moins d'Etat» tant prôné révèle donc toutes ses ambiguïtés. On a fait croire qu'il était énergique de lutter contre l'Etat-Providence, mais c'est le sens même de l'Etat qui s'est perdu dans cette croisade conservatrice.

On ne demande pour la Suisse ni grand dessein à la française, ni témérité, ni monument de prestige. Mais tout simplement une politique.

Nous souffrons de carence.

J.A. 1000 Lausanne 1

Lausanne 1 6 avril ire romand Vingt-

AG